

Compte rendu du conseil municipal du Vendredi 5 Septembre 2025

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, BLANC Emilie, DUPINAY Pierre, CANET Véronique, GRANGE Yves, BARDY Benoît, CLUZEL Anthony

Excusés : LIMONE Julien, ROUCHOUSE Muriel, GIRAUD Jean, NAVETZ Marie-Louise

Absente : DEGAND Nathalie

Secrétaire de séance : GERY Jacques

Approbation du PV du CM du 13 Juin 2025

PRÉSENTATION DE LA SOCIETE PROTECT 360 par Monsieur FATTON

Monsieur Clément PICHON, de l'Association « Végétal et Local » étant indisponible pour venir présenter son activité, Il a été demandé à Monsieur FATTON qui vient de louer le café GOUNON pour y exercer une activité professionnelle de venir se présenter. Son activité consiste en un accompagnement sur les prestations suivantes: économique, gestion de projet, sûreté/sécurité, gestion de crise/prévention des risques.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE – ANNÉE 2024/2025

Le conseil municipal, comme les années précédentes, accepte le principe d'une aide de 55 € par enfant de la commune utilisant le transport scolaire (école et périscolaire). Cette participation sera versée sur demande écrite des familles et sur production d'un RIB et d'un justificatif de paiement. Cette participation sera la dernière car la Région AURA a décidé la gratuité des transports scolaires en maternelle et élémentaire à compter de la rentrée de septembre 2025.

POINT SUR LE TRANSFERT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce transfert vers la Communauté de Communes n'interviendra pas avant les élections municipales de 2026. Les services préfectoraux ont indiqué que, si transfert il y avait, il devrait concerner l'ensemble des 14 communes, y compris celles qui ne le souhaitaient. En effet, la règle de la majorité des 2 tiers s'applique, pour que le transfert ait lieu, c'est-à-dire 2/3 des communes représentant 50 % de la population ou 2/3 de la population représentant 50 % des communes.

Etant donné que les plus grosses communes n'étaient pas favorables pour transférer avant les élections, donc la majorité requise n'était pas atteinte, le Président de la CCPR a proposé que l'éventualité du transfert soit reportée après les élections de mars 2026, avec les nouvelles équipes en place.

Le transfert n'ayant pas lieu, notre commune devra lancer la révision de notre schéma d'assainissement collectif qui a plus de 10 ans, la plupart des travaux listés en 2013 ayant été effectués à ce jour. Pour établir un cahier des charges, la commune a besoin de recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage. Une fois rédigé, ce cahier des charges permettra le recrutement du bureau d'études en charge de cette révision qui s'étalera sur plusieurs mois.

PROJET DE RÉHABILITATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE

Présentation du montage financier issu de la consultation des entreprises. Le conseil doit se positionner sur ce montage qui fait état d'un coût d'opération de 5100000 euros (5 millions 100 mille euros) pour un ensemble de subventions (Région, Département, ETAT Fonds vert et DETR, Fonds chaleur) de

2351406 euros (deux millions trois cent cinquante et un mille quatre cent six euros), soit un reste à financer de 2748594 (deux millions sept cent quarante huit mille cinq cent quatre vingt quatorze euros) avant négociation.

Le conseil donne son accord sur ce montage financier tout en rappelant que la piscine devra être disponible majoritairement pour les scolaires de la CCPR. Il demande également, compte-tenu du coût de cette opération, de veiller à l'absence d'avenants en cours de chantier qui viendraient encore grossir le reste à payer

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT : CHARTE 2025/2041

La charte 2026-2041 va être proposée aux conseils municipaux, pour vote, d'ici la fin de l'année 2025. Les services du Parc du Pilat proposent aux mairies qui le souhaitent d'intervenir en conseil municipal pour refaire une présentation rapide de la future charte et répondre aux interrogations éventuelles des membres du conseil.

Le conseil municipal est intéressé par cette proposition et il sera proposé au Parc de venir lors de la prochaine réunion qui se tiendra le vendredi 17 octobre prochain.

NOUVELLES MODALITES DE RACCORDEMENT A LA FIBRE OPTIQUE

Les élus siégeant au SIEL TE ont modifié les modalités de raccordement à la fibre à compter du 1^{er} janvier 2025, suite aux difficultés financières rencontrées par ce syndicat de communes.

Ainsi, les constructions dont le réseau fibre optique n'arrive pas jusqu'à elles (leur raccordement n'ayant pas été demandé avant décembre 2024 alors que la fibre est présente sur notre commune depuis plusieurs années) devront s'acquitter des frais de génie civil (tranchées...poteaux...), le SIEL TE donnant une participation maximum de 10000 euros alors que les travaux peuvent s'élever à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Plusieurs bâtiments ont été recensés sur notre commune ; devant le coût exorbitant demandé pour le raccordement, il leur faudra probablement se tourner vers d'autres technologies (satellite....)

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE (point rajouté à l'ordre du jour suite à une remarque de notre conseiller comptable)

A la demande de la Trésorerie la DBM 1 prise lors du dernier conseil municipal doit être annulée car non équilibrée : inscription d'une nouvelle recettes sans inscription de dépenses qui entraîne un déséquilibre budgétaire

Le conseil municipal accepte l'inscription de

- La somme de 1 890.00 € en recettes de fonctionnement correspondant à la subvention du département « Conférence des financeurs » pour l'Action « Mémoire collective vivante de notre enfance et transmission » (rappel DM 1)
- La somme de 1 890.00 € en dépenses de fonctionnement correspondant à la rémunération des intervenants de l'action « Conférence des financeurs »
- La somme de 2 764.00 € en recette d'investissement correspondant à la subvention du département « Voirie 2024 »
- La somme de 2 764.00 € en dépenses d'investissement correspondant à la hausse de la prestation pour la récupération des tombes abandonnées inscrite au budget 2025

QUESTIONS DIVERSES

- Barnum fourni par la région AURA : notre demande n'a pas été retenue pour cette année
-
- Dossiers en cours : pas encore de réponse pour la subvention demandée pour le pont de Fallot, ni pour les citerne incendie, ni pour celle consécutive aux inondations d'octobre 2017 que nous avons établie en janvier 2025
- Pont de Fallot : 2 types de carottage ont eu lieu avec 2 machines différentes. Le premier sur la chaussée qui a démontré que la voûte était située à 1.10 m en dessous du goudron. Le deuxième dans le terrain en aval.
- Elections municipales : elles auront lieu les 15 et 22 mars 2026
- Recensement 2026 : il aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.
- Intervention d'Emilie BLANC qui fait part de ses inquiétudes quant au devenir du marché mensuel. En effet, de moins en moins d'habitants du village s'y rendent ce qui décourage les différents intervenants. Pour essayer de relancer le marché, de nouveaux panneaux seront créés et installés ponctuellement à chaque entrée de la commune sur la RD503

PROCHAINE REUNION LE VENDREDI 17 OCTOBRE 2025

La secrétaire de séance

J.GERY

